

Mémoire des chefs d'état-major de l'Union occidentale sur l'organisation de l'armée de terre (Londres, 25 août 1948)

Légende: Dans un mémorandum du 25 août 1948, les chefs d'état-major des États membres de l'Union occidentale recommandent aux ministres de la Défense de tenir compte du rapport d'activité de la commission consultative (terre) qui a travaillé en particulier sur le rééquipement rapide des forces, l'harmonisation des procédures et la standardisation des matériels militaires.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Comité militaire des Cinq puissances. Coopération dans le domaine de l'organisation de l'armée de terre. Mémoire des Chefs d'Etat-Major des Cinq Puissances, F.P. (48) 30. Londres: 25.08.1948. 10 p.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_des_chefs_d_etat_major_de_l_union_occidentale_sur_l_organisation_de_l_armee_de_terre_londres_25_aout_1948-fr-d30469d2-bc66-44c6-858a-f1ed9d370a8a.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

U.E.C 1er MARS 1984

THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE MILITARY COMMITTEE OF THE
FIVE POWERS)

M E T R I CTOP SECRETF.P.(48) 30.

LE 25 AOUT, 1948.

COMITE MILITAIRE DES CINQ PUISSANCESCOOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION DE L'ARMEE
DE TERRE.Mémemorandum des Chefs d'Etat-Major des Cinq Puissances.

Lors de notre réunion du 24 août, nous avons étudié le rapport ci-joint, + soumis par le Comité Militaire, et exposant les progrès réalisés par la Commission Consultative (Terre).

2. Nous avons donné au Comité Militaire les instructions nécessaires afin que, dans tous ses travaux, la Commission Consultative (Terre) garde présents à l'esprit les importants principes suivants: _

- (a) que dorénavant toutes les mesures possibles doivent être prises pour mettre en commun les moyens existants.
- (b) que des dispositions doivent être prises immédiatement pour arriver à la standardisation des matériels à employer dans le futur.

Nous avons donné au Comité Militaire les instructions nécessaires pour qu'il nous soumette le plus tôt possible toute question qui pourrait entraver l'application de ces deux principes.

3. Entré temps, nous avons souscrit au rapport ci-joint et nous recommandons que les Ministres de la Défense tiennent compte des progrès accomplis et des travaux actuellement en cours.

(Signé) TEDDER

C. LECHERIGS

E. BAELE

H. J. KRULS

A. JACOBY

36, WHITEHALL, S.W.1.

LE 25 AOUT, 1948.

+ F.P.(48) 22

METRIC - TOP SECRET

110

THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE MILITARY COMMITTEE OF THE FIVE POWERSDECLASSIFIE
U.E.G 1er MARS 1984

Copy No. 36

F.P.(48) 22LE 19 AOUT, 1948COMITE MILITAIRE DES CINQ PUISSANCESCOMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE (TERRE)Rapport du Comité Militaire

Un Compte-Rendu d'Activité de la Commission Consultative (Terre) figure en annexe.

2. La Commission dirige essentiellement son activité sur les grandes questions suivantes :-

- (a) le rééquipement rapide des forces immédiatement disponibles
- (b) l'harmonisation des procédures, de l'organisation, de la logistique
- (c) la standardisation de tous les matériels militaires, en particulier, des munitions.

Conclusions

3. En raison du fait que la Commission n'a été formée que récemment, nous sommes satisfaits de la manière dont elle a traité ces principaux problèmes, et nous estimons qu'elle a avancé ses travaux de façon satisfaisante.

4. Le problème requérant une attention urgente et toute particulière est de décider quels types de matériels devraient être utilisés pour l'équipement de nouvelles formations, déjà constituées ou qui le seront dans le futur immédiat, surtout en ce qui concerne les formations que la Belgique et les Pays-Bas mettent actuellement sur pied.

5. Nous estimons qu'il est urgent d'arriver à des décisions sur cette question.

Recommandations

Nous recommandons aux Chefs d'Etat-Major de vouloir bien se conformer à nos conclusions et de recommander aux Ministres

METRIC - TOP SECRET

DECLASSIFIE
UFO 1er MARS 1984

de la Défense de tenir compte des progrès accomplis et
des travaux en cours.

(Signé) E.C. HUDLESTON,
Royaume-Uni.

P. ELY,
France.

M.L.J. DELEVAL,
Belgique.

P.L.G. DOORMAN,
Pays-Bas.

W. ALBRECHT,
Luxembourg.

36, WHITEHALL, S.W.1.

LE 19 AOUT 1948.

DECLASSIFIE
 U.E.O. 1er MARS, 1984
 A N N E X

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
(TERRE)

1ERE PARTIE.

GENERALITES

Conformément aux instructions formulées par le Comité Militaire des Cinq Puissances, les travaux de la Commission Consultative (Terre) ont été orientés vers la réalisation des buts principaux ci-dessous dont on traite en détail dans la deuxième partie de ce rapport.

(a) Mise en commun des ressources des Cinq Puissances

L'étude des Bilans que les représentants des Cinq Puissances soumettront sous peu aidera matériellement à résoudre ce problème.

(b) Coopération en temps de guerre entre les Forces Armées des Cinq Puissances.

On doit atteindre ce but en utilisant les moyens suivants:-

(i) Standardisation du Matériel

(ii) Harmonisation des procédures, de l'organisation, de la logistique etc.

(c) Recherches et études scientifiques

La Commission estime que chacun des problèmes dont il est question ci-dessus peut être envisagé de deux points de vue, c'est-à-dire:

(a) en tant que problème à longue échéance et,

(b) en tant que problème à brève échéance, ce qui comprend les problèmes nécessitant une solution urgente.

2. Afin de traiter les différents problèmes dont elle a été chargée, la Commission a formé les sept sous-commissions suivantes qui devront travailler sous son contrôle étroit:-

1. Sous-Commission (Bilans)
2. Sous-Commission (Tactique, Instruction et Procédures)
3. Sous-Commission (Transmissions)
4. Sous-Commission (Equipement)
5. Sous-Commission (Cartes et Plans directeurs)
6. Sous-Commission (Recherches et Etudes)
7. Sous-Commission (Opérations aéro-terrestres)

Ces Sous-commissions ont reçu des directives et ont tenu leurs premières réunions. Une autre Sous-commission sera formée sous peu pour traiter de l'organisation.

DECLASSIFIE

U.E.O. 1er MARS 1984

3. Ces Sous-commissions présentent les caractères suivants:-

- (a) Elles ont des équipes de travail chargées de l'étude de problèmes précis et bien définis dont elles doivent donner des solutions concrètes et objectives.
- (b) Elles sont composées de membres que chacune des Cinq Puissances a désignés parce qu'ils étaient tout particulièrement qualifiés pour traiter des questions assignées à leur propre sous-commission.
- (c) Le fait que des représentants de chaque pays en font partie garantit que le point de vue de chaque Puissance sera soutenu; ces représentants sont aussi en mesure de rechercher auprès de leurs Etats-Majors Généraux, avec lesquels ils maintiennent un contact étroit, tous renseignements et tous les conseils dont ils auraient besoin.

TIEME PARTIEMISE EN COMMUN DU MATERIEL ET DES MOYENS

4. Cette question est traitée par la Sous-commission (Bilans). La majeure partie des travaux de cette Sous-commission consistera dans l'étude des Bilans que chacune des Cinq Puissances établit actuellement. La Sous-commission étudie également la possibilité de parer aux besoins immédiats des Puissances continentales au moyen de surplus détenus par le Royaume-Uni. Dans ce but, les représentants des Puissances continentales ont fourni au représentant britannique des listes montrant leurs besoins immédiats. Le représentant britannique s'est engagé à obtenir le plus tôt possible des listes complètes des stocks de surplus disponibles. Dès que ceci sera terminé, une nouvelle réunion aura lieu pour comparer ces listes; à la suite de cette étude, la Sous-commission adressera ses recommandations à la Commission Consultative. Les besoins immédiats dont il est question sont ceux qui se posent à l'heure actuelle, et non les besoins à long terme qui pourraient résulter de décisions relatives aux forces que chaque pays doit maintenir sur pied dans le futur.

STANDARDISATION

5. Cette question est traitée par la Sous-commission (Equipement). Cette Sous-commission s'occupe de l'aspect à brève échéance de ce problème, c'est-à-dire du problème immédiat du réarmement des Armées des Cinq Puissances dans les années qui vont suivre. Ce sera la Sous-commission (Recherches et Etudes) qui s'occupera principalement de l'aspect à longue échéance du problème.

La première mesure a consisté pour chaque pays à établir des listes d'articles qui lui sont nécessaires et qui peuvent être rendus disponibles dans les années qui vont suivre.

Ces articles figurent sur ces listes par ordre de priorité. La préparation de ces listes est en cours à l'heure actuelle. Quand elle aura été terminée, la Sous-commission recommandera quels articles devront être sélectionnés en vue de leur production.

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

En raison de l'importance qui réside à faire coïncider nos points de vue avec ceux des Américains, nous avons demandé aux observateurs américains s'il leur était possible de donner leur avis à ce sujet. Ils ont accepté de le faire pour autant qu'il est en leur pouvoir. Quand des réunions eurent lieu pour décider de la sélection des articles à produire, des experts de chaque pays en matière d'armes particulières ou de types de matériels dont il serait question au cours de ces réunions seraient appelés à exprimer leur opinion. La prochaine réunion aura lieu dès que les listes aient été établies.

6. Les principaux articles figurant sur ces listes sont, par ordre de priorité:

- Armes d'infanterie
- Armes anti-chars (Artillerie et Infanterie)
- Artillerie de campagne et Artillerie de légère de D.C.A.
- Transports
- Véhicules blindés (A.F.V.)
- Matériels de transmissions
- Autres types d'Artillerie
- Matériel Radar
- Matériel du Génie

7. Une question d'une urgence particulière et qui doit être traitée le plus tôt possible est celle de l'armement et de l'équipement de certaines nouvelles formations que les Armées belges et néerlandaises constituent actuellement.

HARMONISATION

8. Comme cette question couvre un très vaste domaine elle a été divisée en deux parties, dont traitent les deux Sous-commissions suivantes:-

1. Tactique, instruction et procédures.
2. Organisation.

Ces Sous-commissions ont été reconstituées en exécution des recommandations de la sous-commission (Tactique et Instruction).

9. Cette Sous-commission a consacré principalement sa première réunion qui a eu lieu le 29 juillet à l'établissement d'un plan visant à l'harmonisation de la doctrine tactique. On y décida que la première chose à faire serait d'étudier l'emploi des divisions d'infanterie, blindées ou aéroportées dans chaque type d'opérations. On y décida aussi de prendre comme base de discussion la doctrine tactique utilisée par l'Armée britannique.

Le représentant britannique prépare à l'heure actuelle un document sur le problème de l'harmonisation des procédures.

En ce qui concerne l'harmonisation de l'instruction, on décida qu'en premier lieu des recommandations devraient être formulées sur les points suivants:-

DECLASSIFIE
U.E.O. 1er MARS 1984

123

AUTRES SOUS-COMMISSIONS

10 . La Sous-Commission (Transmissions) a tenu sa première réunion le 29 juillet . Elle a convenu d'une liste d'articles dont elle s'occuperait en premier lieu . Chaque représentant prépare à l'heure actuelle un exposé donnant, au sujet de chaque article figurant sur cette liste, des détails concernant les méthodes appliquées dans sa propre Armée, l'organisation et les ressources de cette même Armée . Ces exposés seront étudiés au cours de la prochaine réunion qui aura lieu le 23 août .

11 . La première réunion de la Sous-Commission (Cartes et Plans Directeurs) a eu lieu le 6 août . Elle a décidé de s'employer à atteindre les trois buts suivants :

- a) permettre aux forces terrestres et aériennes alliées d'utiliser réciproquement leurs cartes sans instruction spéciale .
- b) faciliter la coopération entre les organismes techniques qui établissent ces cartes .
- c) faciliter la répartition équitable de la production des cartes .

Le principal problème qui se pose à cette Sous-Commission est de décider jusqu'à quel point il faut porter la standardisation, en raison du fait que de nombreuses années seront nécessaires pour remplacer les stocks de cartes déjà existants . La Sous-Commission a en conséquence établi une liste montrant en premier lieu les articles dont la standardisation est considérée comme essentielle, et en second lieu, les articles pour lesquels elle est considérée comme souhaitable . Une seconde réunion aura lieu le 18 août , les différents représentants y apporteront des listes des stocks de cartes existant dans leur pays . A la suite de cette réunion, les décisions seront prises pour délimiter jusqu'à quel point la standardisation peut être portée, et la meilleure façon de la réaliser .

12 . La première réunion de la Sous-Commission (Recherches et Etudes) a eu lieu le 13 août . Elle a approuvé les directives que la Commission Consultative (Terre) lui avait adressées . Cependant , on reconnut que les membres de cette Sous-Commission pourraient rencontrer des difficultés à obtenir les renseignements nécessaires . Le Président fut en conséquence invité à soumettre à la Commission Consultative (Terre) un document sur ce sujet .

13 . La Sous-Commission (Opérations Aéro-Terrestres) a tenu sa première réunion le 10 août . Elle décida de recommander que le paragraphe 1 (a) de la directive, qui lui avait été adressée fût remanié ; le plus, elle décida que le paragraphe 1 (b) soulève tant de problèmes qu'il ne serait pas possible de l'étudier à fond avant la prochaine réunion , lorsque ses membres disposeraient de plus d'éléments d'information . Elle repré-senta au représentant britannique, sur l'invitation de la Sous-Commission, distribuer un précis des conférences faites à la British School of Air Staff et certains manuels d'instruction .

14 . Une commission spéciale a été constituée pour étudier la question de la défense passive . Son rapport sera mis à l'étude par la Commission Consultative (Terre) au cours d'une réunion ultérieure .

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

15 . Comme elle en avait été chargée, la Commission Consultative (Terre) a envoyé une Commission examiner certains chars se trouvant en Belgique . Le rapport de cette Commission vient de nous parvenir . Elle estime que 179 chars complets et 33 chars sans tourelle ont une valeur militaire pour les Cinq Puissances . Il manque à tous ces chars des mitrailleuses, des postes-radio, des instruments d'optique et des moteurs auxiliaires . La Commission Consultative (Terre) étudie actuellement ce rapport et formulera sous peu des recommandations au sujet de l'utilisation de ces chars .

CONCLUSIONS

16 . L'organisation de la Commission Consultative (Terre), telle qu'elle est actuellement réalisée, paraît être assez souple pour être constamment adaptée aux nécessités .

Les premières réunions ont permis de délimiter les problèmes à étudier et leur ordre d'urgence, de définir les méthodes de travail à adopter et d'établir un plan d'action définitif .

Comme on l'a vu, la liaison avec les Etats-Majors de chacun des pays est particulièrement intime . La présence d'observateurs américains permet de tenir les Etats-Unis au courant des travaux entrepris à Londres et de prendre en considération leur point de vue et leurs intérêts .

La volonté d'aboutir rapidement à des résultats concrets étant commune à tous les membres de la Commission, on peut espérer que des résultats pratiques - sous la forme de décisions proposées aux Gouvernements intéressés - seront obtenus dans un très prochain avenir .

Ces résultats, la Commission Consultative (Terre) veut avant tout les obtenir dans les domaines suivants :

- a) équipement rapide des forces immédiatement utilisables ;
- b) harmonisation, à l'intérieur de ces forces, des procédures, de l'organisation, de la logistique, etc .
- c) standardisation des matériels et en particulier des munitions .

Des résultats immédiats devraient être obtenus dans le domaine de l'harmonisation, et, avec l'aide des Etats-Unis, dans le domaine de l'équipement des forces immédiatement utilisables .

La mise au point de la standardisation des matériels demandera un peu plus de temps, mais, en bien des domaines, et pour nombre de matériels, des décisions pourraient être prises dès maintenant .

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

140

(THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE MILITARY COMMITTEE OF
THE FIVE POWERS)

M E T R I C

COPIE NO. 25

TOP SECRET

F.P.(48) 12

29TH JULY, 1948

COMITE MILITAIRE DES CINQ PUISSANCES

COMITE MILITAIRE D'ARMEMENT

Rapport

1. L'une des tâches du Comité Militaire Permanent est d'évaluer l'importance des forces militaires qui sont nécessaires à la défense de l'Europe Occidentale.
2. L'équipement, l'armement et l'entretien de ces forces exige l'étude et la solution des problèmes suivants:
 - (a) Estimation des besoins de ces forces en armes, équipement et matériels.
 - (b) Satisfaction de ces besoins par:
 - la répartition des moyens en excédent;
 - l'utilisation rationnelle des capacités actuelles de production de matériel de guerre des Cinq Puissances;
 - et, si besoin en est, l'utilisation potentielle d'autres installations de production de matériel de guerre.
 - (c) Répartition de la production de guerre entre les Cinq Puissances.
 - (d) Estimation du coût des matières premières, de la main-d'oeuvre industrielle et du pris de revient total; répartition de ces charges entre les Cinq Puissances.
 - (e) Estimation des répercussions de la production de guerre sur l'économie de chacune des Cinq Puissances et limitations.
 - (f) Estimation des incidences financières.
 - (g) Estimation de l'aide extérieure nécessaire, d'ordre matériel, économique et financier.

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

3. Le Comité Militaire est compétent pour étudier et résoudre le problème (a), mais nous estimons que les problèmes (b), (c), (d) et (g) pour ce qui concerne l'aide extérieure d'ordre matériel sont de la compétence d'un Comité spécial à créer qui, à notre avis, pourrait être désigné sous le nom de "Comité Militaire d'Armement".
4. Les problèmes (e), (f) et (g) pour ce qui concerne l'aide extérieure économique et financière, forment matière à consultations économiques et financières dont l'importance et la forme devraient être définies par les Gouvernements.
5. Nous proposons que le Comité Militaire d'Armement soit placé à un niveau élevé compatible avec l'importance de ses attributions. Nous proposons que ce Comité rende compte aux Gouvernements des Cinq Puissances par l'intermédiaire des Ministres de la Défense. Nous soulignons qu'il devra travailler en contact étroit avec le Comité Militaire, mais qu'il ne devra pas en faire partie.

Recommandations

6. Nous recommandons que les Ministres de la Défense prennent sur la question de la création de ce Comité une décision de principe et donnent à leurs représentants auprès du Comité Militaire les instructions qui leur permettraient d'établir des propositions détaillées pour la constitution du Comité Militaire d'Armement.

(Signé) E.C. HUDLESTON
United Kingdom.
P. ELY
France.
M.L.J. DELEVAL
Belgium.
P.L.G. DOORMAN
Netherlands.
W. ALBRECHT
Luxembourg.

36, WHITEHALL, S.W.1.

29TH JULY, 1948.